

Les femmes et la Société des Nations : liste des femmes membres de délégations à la Conférence internationale du travail : (juin 1937)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **25 (1937)**

Heft 502

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

23 JUL. 1937



Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{me} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 5.— ÉTRANGER 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.</p> <p>ANNONCES La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées</p>
---	---	---

Autre chose est d'aimer son droit ou d'aimer le droit. Nous n'aimons le droit qu'autant que nous aimons celui d'autrui.

VINET.

Le problème de la prostitution

(Congrès abolitionniste international de Paris)

Genève 1877: premier Congrès de la Fédération abolitionniste nationale, où les principes abolitionnistes sont affirmés par une élite groupée autour de Joséphine Butler, au milieu d'une opinion publique hostile. Soixante ans plus tard, à Paris, la F. A. I. peut placer son 47^{me} Congrès sous le haut patronage des autorités officielles, religieuses et médicales: citons, entre vingt autres, les noms de M. le Président de la République, du président du Conseil municipal de Paris, de M. Henri Sellier, ministre de la Santé publique, de M. le Dr. M. Pinard, médecin des hôpitaux, président de la Société française de dermatologie et syphiligraphie, etc. Ce simple rapprochement met en lumière l'immense changement intervenu dans l'opinion publique et la victoire de ces principes abolitionnistes qui, du domaine de l'utopie où les reléguèrent leurs adversaires, ont pris pied dans la réalité et ont traversé dans les faits une éclatante confirmation de leur efficacité comme agents de progrès moral et social.

C'est sur ce point qu'insista d'emblée M. le prof. Gemachling, président de la Branche française de la F. A. I. (dont M^{me} Avril-de Sainte-Croix est la présidente honoraire) dans la séance d'ouverture du Congrès, tout en remerciant de leurs vœux aux congressistes M^{me} Brunnschvicg, sous-secrétaire d'Etat à l'Éducation nationale, M. Justin Godard, sénateur, et surtout M. le Dr. Cavayillon, représentant le Ministre Henri Sellier. M. Sellier est en effet l'auteur du projet de loi actuellement déposé au Sénat au nom du Gouvernement français, et dont un des articles prévoit la fermeture des maisons de tolérance. Et si les abolitionnistes français font de grandes réserves sur certaines parties du projet, ils ont au ministre Sellier une grande reconnaissance d'avoir été faire ce pas en avant, ce pas qui porte enfin la question en pleine lumière, devant l'opinion et la conscience publiques.

Les abolitionnistes d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, de Suisse, de Pologne, de Grèce, de Bulgarie, arrivant à Paris se sont donc sentis dans un milieu vivant, en pleine action, et cette ambiance contribua à donner au Congrès une sorte de valeur pratique, actuelle, par la solidarité exprimée aux abolitionnistes français et l'affirmation répétée de l'efficacité reconnue des principes abolitionnistes dans la plupart des pays.

Les discussions de travaux du Congrès se groupèrent autour de trois questions:

La première était: *Dans quelle mesure l'Etat a-t-il le droit de s'opposer à ce que quelqu'un se livre à la prostitution et quels moyens peut-il employer pour s'opposer à l'exploitation commerciale de la prostitution d'autrui?*

Elle fut admirablement traitée, et même, en quelque sorte, épuisée, par l'exposé de M. le professeur Gemachling, exposé d'une implacable rigueur logique et d'une lumineuse clarté.

L'Etat, ni en droit, ni en fait, ne peut s'opposer à ce que quelqu'un se livre à la prostitution. Peut-il alors en réprimer les manifestations publiques? Oui, à condition de répudier tout arbitraire. Il faut qu'il pratique une politique d'équilibre réaliste basée sur les points suivants: 1. que le délit de racolage soit nettement défini par la loi, selon des caractères objectifs et apparents; 2. que tous soient soumis au droit commun; 3. que les mesures prises soient appliquées par la police commune, et spécialement par une police féminine.

À la 2^{me} question: *L'Etat est-il en droit, étant donnés les progrès réalisés grâce aux méthodes modernes de lutte contre les maladies vénériennes, d'imposer des mesures de coercition à une seule catégorie de malades?* le Dr. Hermans, secrétaire de la Ligue natio-

nale hollandaise contre le péril vénérien, répond très nettement par la négative. Après avoir analysé le système en vigueur en Hollande, qui repose uniquement sur le traitement libre et l'action des assistantes et infirmières sociales et donne de remarquables résultats, il conclut ainsi: « La lutte moderne contre les maladies vénériennes devra se servir le moins possible de mesures coercitives. Dans les cas où l'on voudrait cependant y avoir recours, elles devront être prises uniquement contre les individus qui, se sachant contagieux, refusent néanmoins de se faire soigner. Mais il n'est pas justifié, ni psychologiquement, ni médicalement, d'imposer des mesures coercitives à certains groupes déterminés de la population ».

Le rapporteur chargé de la 3^{me} question: *De la formation de l'opinion publique en matière de moralité et de l'influence qu'exercent les systèmes de réglementation et de néo-réglementation sur les prostituées et prostituants et la jeunesse en général*, était Miss Alison Neilans, secrétaire générale de l'Association pour Moral et Social Hygiène (Branche britannique de la F. A. I.). La conférencière développa son sujet avec une conviction et une chaleur de cœur qui énumèrent l'auditoire.

La longue lutte menée par les abolitionnistes contre la réglementation a eu pour effet d'intéresser considérablement l'opinion publique au problème de la prostitution en général, de le faire étudier sous tous ses aspects et d'éveiller le sens de la responsabilité personnelle de chacun à son égard. Miss Neilans insista sur le sentiment de justice qui a guidé Jos. Butler et ses successeurs: hommes et femmes ont le même droit à la liberté et ont aussi une égale responsabilité morale.

Le 21 mai au soir, le *Problème de la Prostitution devant le monde civilisé* réunit à la Salle des Sociétés savantes un auditoire de quelque 600 personnes. Sous la présidence du Dr. Sicard de Plauzoles (remplaçant MM. J. Godard et V. Basch empêchés), qui ouvrit la séance par quelques mots d'une forte conviction abolitionniste, plusieurs orateurs prirent la parole. M. de Graaf, président de la F.A.I., envisagea le problème du point de vue moral, ainsi que M. l'abbé Viollet qui, avec une magnifique éloquence, montra l'influence néfaste de la réglementation sur l'adolescent. M^{me} A. Lehmann, avocate à la cour d'Appel, exposa le point de vue juridique, tandis que MM. les Drs. Hermans et Marcel Pinard, avec une sobriété tranquille et par le simple exposé des faits, démontrèrent à l'évidence l'insuffisance du système au point de vue médical et sanitaire. Après quelques mots de Miss Neilans et du Dr. Droin, M. Gemachling tint l'auditoire sous le charme de sa vibrante éloquence, tour à tour humoristique et pathétique, et termina cette soirée où les abolitionnistes

purent sentir le public de cœur avec eux. Impression bienfaisante; car, si les auditeurs des séances elles-mêmes furent « de qualité » — assistantes sociales, directrices et élèves d'écoles sociales, personnalités diverses — ils furent malheureusement trop peu nombreux. Le Congrès a certainement été, pour la plupart d'entre eux, la meilleure des conférences d'élèves; quant aux « leaders » de la F. A. I., ils ont beaucoup resserré, à Paris, les liens qui les unissaient et mieux pénétré leurs méthodes de travail respectives.

N'oublions pas en terminant, parmi les impressions du Congrès, l'aimable réception, à l'Hôtel de Ville, du Président du Conseil Municipal de Paris, l'hospitalité de nos amis français — et aussi l'accueil de Paris lumineuse, dans ces premières journées de brusque chaleur, avec les échafaudages de l'Exposition et les fenêtres du Louvre éclairées le soir...

Emilie Droin de Morsier.

Texte de la Résolution finale adoptée par le Congrès

« Au moment où un projet de loi relatif au régime des mœurs est soumis au Parlement français, la Fédération Abolitionniste Internationale croit devoir affirmer à nouveau ses principes sur les points suivants:

1. La prostitution, en tant qu'acte personnel et privé, ne saurait par elle-même constituer un délit.
2. Les pouvoirs publics, s'ils jugent nécessaire de prendre des mesures contre la provocation à la débauche, ne peuvent réprimer que celles de ses manifestations qui présenteraient un caractère scandaleux et de nature à troubler le bon ordre et la décence publiques. Les mesures de répression instituées à cet effet devront, sans aucune exception, s'appliquer aux hommes aussi bien qu'aux femmes, et leur exécution devra être confiée, non à une police spéciale, mais à une police de droit commun, sans ramener sous une autre forme des mesures administratives arbitraires.
3. Le Congrès recommande instamment que, suivant l'exemple donné déjà par près de 40 pays, il soit créé partout une police féminine spécialement chargée de protéger les enfants et de venir en aide aux femmes qui ont besoin de leur appui.
4. Le rôle de la loi en vue de lutter contre la prostitution doit consister avant tout à interdire le proxénétisme sous toutes ses formes, sans aucune distinction, et à traquer impitoyablement tous ceux qui, souteneurs, trafiquants, tenanciers, sont les agents de la traite nationale et internationale des femmes et des enfants et tirent bénéfice de la prostitution d'autrui.

« 4. La lutte moderne contre les maladies vénériennes devra essentiellement reposer sur la méthode de liberté: le traitement doit être libre, gratuit et discret. Il est injuste, contraire à la psychologie la plus élémentaire, médicalement non justifié, et préjudiciable à l'efficacité de la lutte qu'il convient d'entreprendre contre le péril vénérien dans toutes les classes de la population, d'imposer des mesures coercitives ne s'appliquant qu'à une fraction de la population. »



Les femmes et la Société des Nations

Liste des femmes membres de délégations à la Conférence Internationale du Travail

(Juin 1937)

- DANEMARK: M^{me} Julie Arenholdt, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.
- EMPIRE BRITANNIQUE: Miss Hilda Martindale, directrice d'établissements féminins, conseillère technique gouvernementale.
- ESPAGNE: M^{me} Isabelle de Palencia, ancienne inspectrice du travail, ambassadrice à Stockholm. M^{me} Maria de Lejarraga, secrétaire de délégation.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: Miss Grace Abbott, professeure à l'Université de Chicago, déléguée gouvernementale. Miss B. McConnell, économiste au Bureau de la protection de l'enfance, conseillère technique gouvernementale. Miss Lillian Herstein, membre du Comité exécutif de la Fédération des Travailleurs, conseillère technique ouvrière. Miss Mary Hulbert, secrétaire de délégation.
- FRANCE: M^{me} Marg. Paitre, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.
- IRLANDE: Miss B. Stafford, inspectrice en chef du travail, conseillère technique gouvernementale. Miss H. Molony, présidente du Congrès irlandais des syndicats, conseillère technique ouvrière.
- NORVÈGE: M^{me} S. Syvertsen, présidente du Secrétariat féminin du parti ouvrier, déléguée gouvernementale. M^{me} A. Asland, inspectrice des usines, conseillère technique gouvernementale.
- PAYS-BAS: M^{me} G. Stemberg, directrice au Ministère des Questions sociales, conseillère technique gouvernementale.

Comment sont reçues et classées les pétitions des femmes suisses — quand elles ne s'appuyent pas, comme celle actuellement en cours à Genève, sur une initiative signée par des électeurs!



Cliché Frauenstimmrecht, Zurich.

1 Voir sur ce projet le *Mouvement*, No 491.

POLOGNE: M^{me} Eug. Wasniewska, membre du Comité exécutif de la Fédération des travailleurs intellectuels, conseillère technique ouvrière.

SUÈDE: M^{me} K. Hesselgren, députée, ancienne inspectrice en chef du travail, déléguée gouvernementale.

SUISSE: M^{me} Dora Schmidt, adjointe à la direction de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et métiers, et du Travail, conseillère technique gouvernementale.

U. R. S. S.: M^{me} Egorova, secrétaire du Conseil central des syndicats professionnels, déléguée ouvrière.

YOUUGOSLAVIE: M^{me} Milena Atanatskovic, conseillère au Ministère de la Politique sociale, conseillère technique gouvernementale.

Soit 19 femmes représentant 13 pays (en 1936, 14 femmes représentaient 13 pays). Ces chiffres sont d'autant plus intéressants qu'à l'ordre du jour de cette année de la Conférence Internationale du Travail ne figurent guère, sauf le relèvement de l'âge d'admission des enfants au travail, ce que l'on est convenu d'appeler « des questions féminines », et que c'est donc plutôt comme professionnelles compétentes, et en égalité avec les hommes que comme femmes, que toutes ces déléguées ont été envoyées à Genève. Ce qui est un incontestable progrès de l'idée féministe.

Ajoutons que Miss Grace Abbott a été désignée comme rapporteur pour cette question de l'âge d'admission des enfants aux travaux industriels et non industriels.

IN MEMORIAM

M. Henri Sensine

Aucun des journaux, à notre connaissance, qui ont retracé la carrière si remarquablement longue et féconde de M. H. Sensine, professeur et conférencier, président de la colonie française de Lausanne, qui vient de s'éteindre à l'âge de 84 ans, n'a songé à mentionner parmi ses activités celle qui nous touche de très près, soit son activité féministe.

M. Sensine, en effet, était un des derniers représentants de cette génération de vieillards courtois, aimables, qui tout en respectant et en admirant la femme, n'estimait pas pour cela qu'il fallait la tenir à l'écart de toute participation à la vie publique, et il fut, il y a un quart de siècle, membre assez actif de l'Association vaudoise pour le Suffrage pour que celle-ci le désignât pour faire partie du Comité de notre journal. Son nom paraît déjà dans les procès-verbaux de nos séances dès 1913, et si ses multiples occupations professionnelles et littéraires l'empêchèrent de rester longtemps des nôtres, il voulut bien, à une ou deux reprises, mettre sa plume au service du *Mouvement* pour des comptes rendus bibliographiques.

Causeur charmant, érudit aimable, M. Sensine a laissé les meilleurs souvenirs à celles d'entre nous — et leur nombre diminue singulièrement maintenant — qui ont eu le privilège de collaborer avec lui lors des débuts de notre journal. Aussi tenions-nous à ne pas laisser passer la nouvelle de son décès, sans rappeler à nos lecteurs d'aujourd'hui ce lettré dont la presse quotidienne romande a évoqué la carrière, et sans nous incliner avec reconnaissance devant la tombe de celui

qui nous écrivait, en 1913, en réponse à une enquête ouverte dans nos colonnes:

« L'exercice de ma profession m'a mis à même de constater qu'en général la femme est aussi intelligente que l'homme; elle est donc capable de comprendre aussi bien que ce dernier tous les problèmes politiques et sociaux qui intéressent l'humanité. D'autre part, la pratique de la vie m'a montré que la femme est certainement plus morale et plus dévouée que l'homme. Je crois donc que son intervention dans la politique ne pourra avoir que d'heureux effets. Voilà pourquoi je suis féministe... »

Les Congrès de l'été

A la liste déjà longue de ces réunions que nous avons annoncées dans un précédent numéro vient de s'en ajouter toute une série encore que nos lectrices seraient certainement intéressées de connaître.

Relayons d'abord, que, comme l'an dernier une « Semaine Internationale des Femmes » aura lieu à Budapest du 5 au 12 août sous ce mot d'ordre *Les femmes pour les femmes*. Le programme portera sur des questions d'éducation et de travail social, le sport féminin et le folklore. Le but de ce Congrès est double: d'une part en-

courager l'entente mutuelle entre les femmes comme un puissant facteur de paix mondiale, et d'autre part, faire connaître aux visiteuses étrangères les coutumes caractéristiques de la vie hongroise, et la belle activité des femmes de ce pays, dans le domaine scientifique, le travail social, ou tout simplement chez elles. Programme très alléchant de visites d'institutions, d'expositions, de réceptions, etc. (S'adresser pour renseignements et détails à M^{me} de Spur Feltony, Harminec u. 6, Budapest.

L'Exposition Universelle de Paris n'a pu manquer, de son côté, de grouper dans son cadre un nombre imposant de Congrès féminins: citons notamment celui du Conseil national des Femmes françaises, du 26 au 30 juin, avec à son programme une étude des activités féminines dans tous les domaines, des journées internationales et nationales, des visites et réceptions diverses; celui de la Ligue pour le Droit des Femmes du 25 au 27 juin (principaux sujets traités: *la situation comparée de la femme épouse et mère en France et à l'étranger; ce que l'on pense en France du féminisme; ce qu'on a gagné et perdu les travailleuses des deux continents*, etc.); celui de l'Union française pour le Suffrage, les 26 et 27 juin (principaux sujets: *les conseillères municipales, les campagnes en cours*, etc.); et enfin celui du Rassemblement mondial des femmes contre la guerre et le fascisme du 30 juin au 7 juillet avec un vaste programme embrassant tout les problèmes d'intérêt féminin, dans le domaine historique, politique, religieux, économique, pédagogique, sportif, pacifiste, démocratique, etc., etc. Enfin, et sans même songer à prétendre à dresser une liste complète, mentionnons encore la *Semaine internationale ménagère, familiale et rurale*, qui s'ouvrira à Paris encore le 6 juillet en même temps que se réuniront les membres de la Fédération internationale de l'Enseignement ménager (s'adresser pour renseignements à M^{me} Bonnabry, directrice, Fribourg).

Malheureusement, la nouvelle nous arrive d'autre part que le Congrès de l'*Open Door International* sur l'émancipation économique de la travailleuse, annoncé pour l'été 1937, à Salzbourg, doit être remis en 1938 pour un bien triste motif: l'état de santé de la présidente internationale de cette organisation, Miss C. Macmillan (Grande-Bretagne), si bien connue dans tous nos milieux féministes, qui a souffert d'une crise cardiaque extrêmement grave, compliquée de troubles circulatoires tels que l'amputation d'une jambe est devenue nécessaire. Nous savons toutes avec quel courage et quelle sérénité Miss Macmillan a subi cette terrible épreuve, et nous tenons d'autant plus à l'assurer de la chaude sympathie de tous nos lecteurs.

Toujours le droit au travail de la femme

Votation cantonale des 12 et 13 Juin 1937

APPEL à la population

Une initiative contraire à tout esprit de justice, et qui porte atteinte au droit de la femme au travail et au mariage est soumise aux électeurs. C'est une immixtion inadmissible dans la vie privée.

Le droit de gagner sa vie dans la profession librement choisie est un droit élémentaire.

PARENTS, l'avenir de vos filles est en jeu.

Pourquoi tant de sacrifices pour les préparer à une profession, si elles doivent la quitter en se marant? Y avez-vous songé?

De plus, l'application de cette initiative, qui n'apporte aucune solution au problème du chômage, coûterait à l'Etat, d'après les calculs officiels, 100 000 fr. annuellement.

C'est une loi d'exécution, première atteinte à la base juridique des contrats de travail, tant privés que publics.

NOUS PROTESTONS

Comité de défense du droit au travail de la femme: Association genevoise des femmes universitaires. Association genevoise pour le suffrage féminin. Groupe genevois des femmes socialistes. Groupement genevois « La femme et la démocratie ». Groupe genevois de la Ligue des femmes pour la paix et la liberté. Soroptimist-Club. Union des femmes de Genève.

Nous reproduisons ci-dessus le texte d'une affiche que plusieurs Sociétés et groupements féminins de Genève viennent d'apposer à l'occasion de la votation sur une initiative émanant d'une « Ligue de citoyens genevois », et qui lèse de façon inadmissible les droits de la femme. Nous remercions dans notre prochain numéro sur le résultat de cette votation.

coin de la rive gauche qui, de tout temps, fut habité par de nombreux étrangers.

Pendant quelques semaines, la jeune Hongroise travailla dans une maison de tissage, et quand survint le chômage, elle devint bonne à tout faire. Travaillant seize heures par jour, ouvrière par nécessité, étudiante par droit, inscrite à la Faculté des Lettres, elle se procurait les cours quand elle ne pouvait les suivre. Une année à Londres, un retour en Hongrie; des relations lui procurèrent le poste de secrétaire du consul hongrois en Egypte. Comme à Paris, elle y voit la grande misère des parias du monde et sa pitié pour eux s'accroît encore.

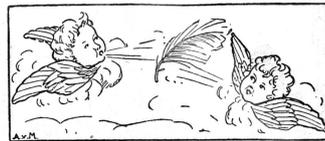
C'est en Egypte que la jeune fille écrivit en 1932 son premier livre: *Marie bachelière*. Après treize mois passés dans ce consulat, elle revient dans son pays épousa un journaliste hongrois et écrivit pour son plaisir. Une pièce de théâtre: *Vica* remporta un certain succès ainsi qu'un deuxième roman écrit en 1935: *Je me marie*. Depuis le succès merveilleux du roman suivant: *La rue du chat-qui-pêche*, on a traduit en français sous le titre: *Il était une lycéenne*, une nouvelle œuvre qui paraîtra prochainement en librairie.

L'existence de la romancière nous paraît suffisamment remplie, mouvementée et intéressante pour que nous nous étions des légendes colportées sur son compte par nombre de journaux, qui en ont fait une ouvrière de naissance et d'éducation, ou une petite paysanne inculte à qui le don d'écrire serait venu miraculeusement, comme par une opération du Saint-Esprit. Le temps très court de

Mariage ou profession?...

De la source la plus certaine, je viens d'apprendre que la femme d'un employé de la commune de Lausanne, forcée de choisir entre son métier et son mari, a choisi son métier. Le divorce est en train de se plaider, ces jours... Dommage que les séances de Tribunal civil ne soient pas publiques; dans la plaidoirie de l'avocat de la femme, qui défendit la cause des travailleuses au Conseil communal, il y aurait certainement des propos à relever à l'appui de nos revendications.

Et sans doute y a-t-il d'autres divorces ou des conflits familiaux extrêmement pénibles, suscités par ce néfaste règlement communal. S. B.



DE-CI, DE-LA

Une pièce de Mme Wibl-Gaillard à l'Athénée (Genève).

Pour terminer une récente audition de déclamation où quelques élèves de M^{me} Gabrielle Combes firent honneur, au long d'un programme très varié, à l'enseignement reçu, on joua une pièce fort amusante et pleine de mouvement, de M^{me} Wibl-Gaillard.

Cet acte unique, *Floresca rend des services*, a obtenu dernièrement la prix du « Concours de Jeunesse » de l'Institut national genevois. Les débâtes de la pauvre Floresca entraînant ceux d'une cuisinière qu'on ne qualifierait pas de « perle » et qui pour finir, arrive à lasser jusqu'à l'admirable patience de sa mère, en même temps qu'ils veulent au désastre le dîner de chat préparé pour la visite du parrain, est un choix de rire d'un bout à l'autre, un grand quart d'heure de bonne humeur assurée, dont il convient de féliciter l'auteur.

M^{me} Wibl-Gaillard — peut-être quelque lecteur du *Mouvement* s'en souvient-il — présente, il y a quelques années, à un concours suffragiste, une autre pièce, qui fut également primée.

PENNELLO.

Thé-Vente en faveur des enfants retardés des Ecoles genevoises.

Le corps enseignant de classes spéciales organise un thé-vente à l'Ecole enfantine de Saint-Antoine, pour le samedi 12 juin, dès 15 heures. Le produit de cette vente permettra l'achat de matériel complémentaire pour le travail manuel. Une exposition de travaux d'élèves et des tableaux renseigneront les visiteurs sur l'enseignement dans les classes spéciales à Genève.

Une Conférence féminine scandinave

Après un long intervalle, les femmes scandinaves se sont réunies le mois dernier, à Stockholm pour discuter des problèmes concernant le mouvement féministe.

Tout ce que les femmes suédoises entreprennent leur réussit admirablement. Aussi cette Conférence animée du désir ardent d'une union pour le progrès du féminisme a-t-elle groupé une centaine de déléguées des quatre pays scandinaves. Sous l'aimable présidence de M^{me} Dyrrsen, et pendant trois jours, ces femmes furent le centre vibrant de cette belle ville, qui leur offrit une réception de gala dans son somptueux Hôtel-de-Ville.

Le programme portait sur ces 4 points principaux:

Maternité et situation générale de la femme, Situation économique de la femme divorcée, Nationalité de la femme mariée, Conditions générales du travail et salaire des femmes.

En parlant de la maternité dans une grande assemblée publique, une jeune et énergique avo-

Le livre

Ecrit en hongrois, traduit d'abord en anglais et présenté au jury du grand prix international sous le titre: *The Street of the Fishing Cat*, il parut enfin en français dans la très bonne traduction de Denise van Moppen.

Roman d'une observation à la fois tenue ample, tissé de philosophie et d'humanité, écrit dans le style rapide, évocateur, direct et sans recherche du bon journaliste, il peut paraître ici ou là dépouillé et décoloré, mais est toujours admirablement naturel. *La rue du Chat-qui-pêche* révèle chez Jolan Földes le don du récit vivant et l'art de voir et d'entendre. La plupart des caractères sont bons et pittoresques. Elle les prit dans le monde qu'elle fréquentait à Paris, et pour écrire son livre, n'eut qu'à regarder autour d'elle. Il y avait dans la capitale française, en 1922, cent cinquante mille Hongrois, chômeurs fuyant leur malheureux pays, et qu'on pourrait appeler des émigrés économiques; il y avait des émigrés politiques, Allemands, Espagnols et Russes blancs; il y avait ceux qui ont perdu leur nationalité ou dont le pays a été rayé de la carte du monde, tels les Arméniens. La situation angoissante de ces sans-patrie fera l'objet du prochain livre de Jolan Földes, dont l'action se déroulera en Egypte. Tout un monde de rêveurs, de ratés, tendres et originaux, étranges et bruyants, énigmatiques et dépourvus d'argent, évolue dans les garnis et les taverne de la rue qui donne son nom au chat:

Rue du chat-qui-pêche... une rue pour rire; on la traverse en deux pas; en moins de trente, on



Deux prix littéraires¹

II. Jolan Földes: La rue du Chat-qui-pêche²

L'auteur

La vie de Jolan Földes, intéressante en elle-même, aide en outre à comprendre la genèse de son œuvre. Née au début du siècle, à Kandered, en Hongrie, fille d'un pharmacien, elle fit d'excellentes études, passa son baccalauréat à Budapest et suivit pendant deux semestres les cours de l'Université de Vienne. Réfugiée à Paris, après la guerre et la déconfiture financière de sa famille, la jeune fille, qui parlait cinq langues, commença par donner des leçons d'allemand et de français à des étrangers et connut de cette façon les différents types qui figurèrent plus tard dans son roman. Installée dans une misérable chambre au numéro 1 du quai Saint-Michel, elle traversait au moins dix fois par jour la ruelle du Chat-qui-pêche entre Saint-Séverin, Saint-Julien-le-Pauvre et le petit bras de la Seine,

¹ Voir l'avant dernier numéro du *Mouvement*.

² Albin Michel, éditeur, Paris, 1 vol. 15 fr. fr.